

# Sauver nos rivières en dix ans. Superbe défi ou coûteuse utopie?

Un demi-milliard pour «renaturer» les rivières, 330 millions pour assainir les eaux: le programme est ambitieux. Alors que certains milieux renâclent, Claude Haegi appelle au dialogue.

Le projet «Dix ans pour sauver nos rivières» verra-t-il le jour? Le Département de l'intérieur, de l'environnement et des

affaires régionales (DIER) tire la sonnette d'alarme face à l'état «désastreux» de la majorité des cours d'eau genevois. L'action risque pourtant d'être freinée par l'ampleur de la tâche. Entre l'intention de renaturer les rivières et le programme d'assainissement des eaux — reconstruction de la station d'épuration d'Aire en tête — la facture s'élèverait à quelque 800 millions de francs. La commission Agriculture et environnement du Grand Conseil étudie le dossier. Le débat promet d'être chaud.

«Ce n'est qu'une estimation!», s'exclame Claude Haegi lorsqu'on évoque le coût astronomique du concept. Et le conseiller d'Etat d'annoncer déjà la réévaluation à la baisse de son programme de renaturation, soit 450 millions au lieu des 600 millions articulés préalablement. «Quand j'ai lancé ce projet, en novembre 1995, c'était pour ouvrir le débat sur les rivières.» Une dizaine de députés de tous bords ont sauté sur l'occa-

sion pour présenter en janvier dernier un projet de loi basé sur le programme du DIER. «Leur démarche visait à nous soutenir et à accélérer le processus de décision.» Résultat: Claude Haegi se retrouve en porte-à-faux et déplore que la proposition des élus du Grand Conseil soit «excessive». «Elle a malheureusement gommé toutes les nuances. Conséquences, certains milieux se sont braqués.»

## Taxe contestée

Quand le président du DIER parle de nuances, il fait allusion à la proposition de taxe devant alimenter le fonds «rivières-nature» destiné à financer le programme de renaturation. Car naturellement, les consommateurs devront passer à la caisse. «Nous avons envisagé cette taxe sous une forme progressive. Le projet de loi l'a fixée d'office à 80 centimes par mètre cube d'eau utilisé. De là est partie la flambée de protestations», souligne le conseiller d'Etat.

Les réticences s'expriment un peu partout, dans les milieux politiques comme dans les milieux économiques ou agricoles. Willy Streckeis, directeur de la Chambre genevoise de l'agriculture, annonce déjà que «le monde agricole s'opposera à toute taxe sur l'utilisation de l'eau, un bien indispensable à la production». Ceci, même s'il admet que la démarche du DIER est louable. Opposant forcené, le radical Bernard Lescaze qualifie le projet de démagogique: «On essaie de séduire le citoyen à coup de concept écologique et de convaincre les entreprises en leur promettant du travail.»

De fait, les 450 millions destinés à la «renaturation» intéressent les entreprises. «Ces travaux ne demandent pas le recours à des technologies de pointe que seuls les Japonais pourraient réaliser. C'est autant de travail pour les Genevois», est d'avis Claude Mascherpa, directeur de l'environnement pour le canton.

L'audit de l'Etat évoque le sujet. L'équipe d'Arthur Andersen émet également des réserves. «Il est symptomatique de la difficulté que rencontre la politique environnementale à s'imposer par la voie des processus d'élaboration classique... Ce projet, fort intéressant au demeurant dans son principe, semble souffrir encore aujourd'hui d'une étude préalable insuffisante.»

Se posant en modérateur entre les députés les plus pressés de faire avancer le projet et le camp des réticents, Claude Haegi essaie de calmer le jeu et appelle au dialogue: «Les députés qui ont déposé le projet de loi ne sont pas des intégristes. La discussion est possible.» Et le président du DIER d'apporter déjà quelques nuances de taille à son programme: «J'ai proposé un délai de dix ans. Même si on ne fait que la moitié du programme en ce laps de temps, le projet n'aura pas été inutile.»

Céline Jaquinet □

- Il y a un an, Claude Haegi lance, à la Foire de Genève, son projet «Dix ans pour sauver nos rivières». Il s'appuie sur l'étude publiée en 1993 par le Service de l'écotoxicologue cantonal pour tirer la sonnette d'alarme face à l'état «désastreux» de la majorité des cours d'eau genevois.
- Le coût exorbitant du programme du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales fait bondir autant les milieux politiques et économiques qu'agricoles.
- Actuellement, pour mener à bien les débats, Claude Haegi préconise la concertation. Tout en apportant quelques nuances à son projet initial. Entre autres, la réévaluation à la baisse du programme de renaturation.

## Des rivières mal en point

### Le Gobé, le Marquet et le Vengeron

L'étude effectuée propose de réguler le débit de ces cours d'eau par la création de bassins de rétention. La suppression de la station d'épuration du Grand-Saconnex et le raccordement des eaux usées de



Etat biologique des cours d'eau du bassin genevois estimé à partir des communautés benthiques de petits animaux du fond.

## CHIFFRES

A Genève, c'est pas cher! Pour dédramatiser l'incidence financière du projet de «renaturation», le DIER brandit l'étendard de l'eau la meilleur marché de suisse. Des chiffres comparatifs démontrent qu'un Genevois propriétaire de villa

## Le Gobé, le Marquet et le Vengeron

L'étude effectuée propose de réguler le débit de ces cours d'eau par la création de bassins de rétention. La suppression de la station d'épuration du Grand-Saconnex et le raccordement des eaux usées de Femey à la station d'Aire devraient améliorer la qualité des eaux. Un projet de loi a été déposé le 28 août dernier devant le Grand Conseil.

## La Versoix

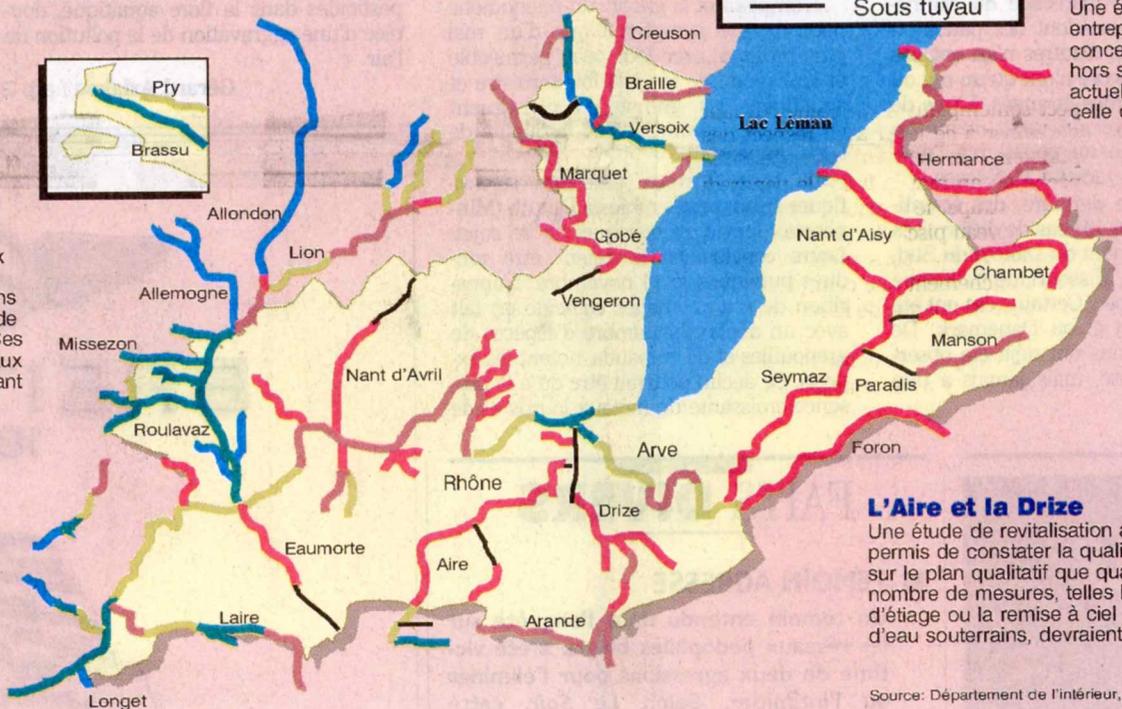
Depuis 1994, un dispositif de déphosphatation est en place à la station d'épuration de Divonne-les-Bains. Des études diagnostiques de réseaux d'assainissements se poursuivent dans les communes françaises concernées et devraient déboucher sur la réalisation de travaux de remise en état du système de canalisation.

## L'Allondon

Les autorités françaises du Pays de Gex poursuivent un important programme d'amélioration du réseau de canalisations en vue d'éliminer les eaux parasites et de mettre en place un système séparatif. Ces travaux permettront d'éviter le rejet d'eaux non épurées dans cette rivière, améliorant ainsi sa qualité.

## L'Arve

Un contrat de rivières a été signé en mai 1995 par l'Etat de Genève et les autorités françaises. La période de réalisation de ce contrat a été échelonnée sur dix ans (1995-2005), avec un bilan intermédiaire en l'an 2000.



	Très bon
	Bon
	Médiocre
	Mauvais
	Très mauvais
	Sous tuyau

Etat biologique des cours d'eau du bassin genevois estimé à partir des communautés benthiques de petits animaux du fond.

## L'Hermance

Une étude de revitalisation sera entreprise par les autorités françaises concernées. Il est en outre prévu la mise hors service de la station d'épuration actuelle en faveur du raccordement à celle de Douvaine.

## La Seymaz

Après plusieurs études, le DIER propose une solution pour réguler les débits et mettre à l'abri des crues la zone rurale et la zone urbaine. Un milieu naturel humide diversifié pourrait également être créé. Des discussions interdépartementales sont en cours.

## L'Aire et la Drize

Une étude de revitalisation a été faite en 1991. Elle a permis de constater la qualité médiocre de l'eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Un certain nombre de mesures, telles la construction de bassins d'étiage ou la remise à ciel ouvert de certains cours d'eau souterrains, devraient être prises.

Source: Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales.

maturation, le DIER brandit l'étendard de l'eau la meilleur marché de suisse. Des chiffres comparatifs démontrent qu'un Genevois propriétaire de villa paie actuellement 2 fr. 77 son mètre cube d'eau (fourniture et traitement compris); un Bernois 3 fr. 02; un Lausannois 3 fr. 13; un Nyonnais ou un Bâlois 3 fr. 50; un Zurichois 5 fr. 57. Mais Dietikon (2 fr. 16) et La Chaux-de-Fonds (2 fr. 43) sont encore plus avantageuses que Genève. - (cj)

La facture annuelle d'eau d'un consommateur genevois moyen s'élève à 143 fr. 20 par an. En ajoutant la taxe pour la renaturation des rivières, sa facture s'élèverait à 195 fr. 80. Ce qui représente une hausse de 52 fr. 60 par an. Un billet vert pour sauver nos rivières, qui dit mieux? - (cj)

## POINT DE VUE

Claude Haegi propose un programme de sauvetage des rivières aussi coûteux que la traversée de la rade. Le verdict sans appel dont a été victime ce projet est de mauvais augure pour les 800 millions du «plan rivières».

D'autre part, malgré l'intérêt que peut porter le magistrat libéral à la pureté de nos cours d'eau, son dada arrive un peu mal à propos, à un an des élections cantonales. Car, si Claude Haegi veut se donner la fibre verte, y voyant sans doute un créneau intéressant, c'est qu'il n'a concrètement pas

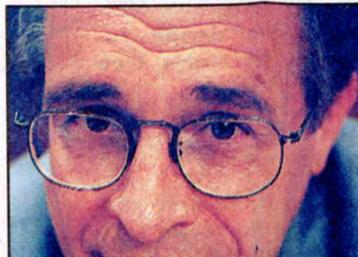
## TROIS QUESTIONS À

# Claude Haegi

Président du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales.

— Quelle est la facture du programme «Dix ans pour sauver nos rivières»?

De 1 à 20 centimes supplémentaires par mètre cube d'eau d'ici douze ans, ce qui représentera bien moins que 10% du prix actuel de l'eau. Cette petite somme permettra de couvrir la charge financière de l'amortissement sur quarante ans



année. Il est important que les crédits qui vont être demandés soient intégrés dans le PL 7409 à la renaturation des rivières genevoises.

— Quelle est la volonté d'assainir les eaux du côté français?

On ne peut pas douter de la volonté du gouvernement et des élus français dans ce sens. J'en veux pour preuve le Groupe qualité des

## L'AGENDA DU FUTUR

■ Mardi dernier, la commission Agriculture et environnement a donné son feu vert au projet de loi pour l'adaptation et l'extension de la station d'épuration d'Aire. Le DIER espère que ce projet sera voté par le Grand Conseil avant la fin de cette année encore. L'ouverture du chantier est «agendée» à juin 1997. Trois phases de travaux sont prévues entre cette date et 2002.

■ La commission Agriculture et environnement devrait également rendre son verdict concernant le projet modifiant la loi sur les eaux. Aucune date ne peut toutefois être avancée actuellement.

■ Plus concret, en revanche: si les députés acceptent le plan de financement du programme de renaturation — soit la nouvelle taxe «rivières-nature» — les premiers travaux pourraient démarrer rapidement. Des

**POINT DE VUE**

**C**laude Haegi propose un programme de sauvetage des rivières aussi coûteux que la traversée de la rade. Le verdict sans appel dont a été victime ce projet est de mauvais augure pour les 800 millions du «plan rivières».

*D'autre part, malgré l'intérêt que peut porter le magistrat libéral à la pureté de nos cours d'eau, son dada arrive un peu mal à propos, à un an des élections cantonales. Car, si Claude Haegi veut se donner la fibre verte, y voyant sans doute un créneau intéressant, c'est qu'il n'a concrètement pas beaucoup de réalisations à son actif. Et ce ne sont pas les défenseurs de l'environnement qui diront le contraire!*

*Ainsi, afin qu'un de ses «bébés» ne reste pas à nouveau à l'état embryonnaire, Claude Haegi a intérêt à revoir sa copie en établissant un programme à la fois réaliste quant aux travaux à exécuter et supportable pour les deniers publics. Alors seulement pourra démarrer un projet aussi séduisant que nécessaire.*

Laurence Bézaguet □

**TROIS QUESTIONS À****Claude Haegi**

Président du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales.

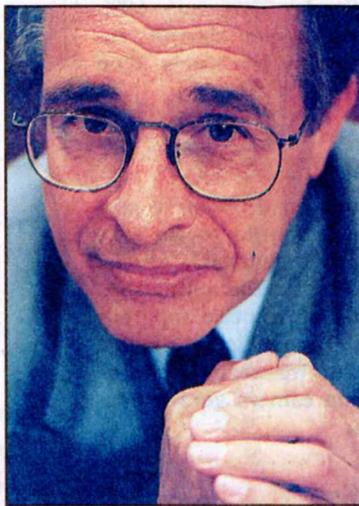
— **Quelle est la facture du programme «Dix ans pour sauver nos rivières»?**

De 1 à 20 centimes supplémentaires par mètre cube d'eau d'ici douze ans, ce qui représentera bien moins que 10% du prix actuel de l'eau. Cette petite somme permettra de couvrir la charge financière de l'amortissement sur quarante ans de 450 millions de travaux. Ils pourront être totalement réalisés par des entreprises locales, ce qui représente un grand nombre d'emplois.

— **Où en est l'étude de la Seymaz?**

Le projet de renaturation de la Seymaz fait partie intégrante de «dix ans pour sauver nos rivières».

Il faut distinguer dans ce programme deux phases totalement différentes. La première vise à assurer une protection contre les crues centennales. La seconde a pour but la renaturation de cette ri-



vière genevoise.

Un projet de loi est actuellement à l'étude par les services concernés et sera présenté devant le Conseil d'Etat encore avant la fin de cette

année. Il est important que les crédits qui vont être demandés soient intégrés dans le PL 7409 à la renaturation des rivières genevoises.

— **Quelle est la volonté d'assainir les eaux du côté français?**

On ne peut pas douter de la volonté du gouvernement et des élus français dans ce sens. J'en veux pour preuve le Groupe qualité des eaux du comité régional franco-genevois (CRFG) qui est en train d'établir un protocole d'accord signé par tous les élus des deux départements français et Genève.

Ceci pose dans le cadre de l'assainissement des eaux de l'Agence de l'eau, bassin Rhône-Méditerranée-Corse, qui a décidé d'investir dans les dix prochaines années 5,7 milliards de francs pour l'assainissement des eaux et la renaturation par le biais des contrats rivières. La majeure partie de cette somme sera investie dans les départements alpins. C. J. □

**L'AGENDA DU FUTUR**

■ Mardi dernier, la commission Agriculture et environnement a donné son feu vert au projet de loi pour l'adaptation et l'extension de la station d'épuration d'Aire. Le DIER espère que ce projet sera voté par le Grand Conseil avant la fin de cette année encore. L'ouverture du chantier est «agendée» à juin 1997. Trois phases de travaux sont prévues entre cette date et 2002.

■ La commission Agriculture et environnement devrait également rendre son verdict concernant le projet modifiant la loi sur les eaux. Aucune date ne peut toutefois être avancée actuellement.

■ Plus concret, en revanche: si les députés acceptent le plan de financement du programme de renaturation — soit la nouvelle taxe «rivières-nature» — les premiers travaux pourraient démarrer rapidement. Des études ont déjà abouti concernant plusieurs rivières. En cas de rejet du projet de loi, il faudrait alors envisager de passer par les budgets ordinaires. Ce qui risque d'allonger considérablement l'opération de sauvetage.

■ En attendant, et quelle que soit l'issue des débats parlementaires, de petits travaux pourront déjà être effectués pour quelques dizaines de milliers de francs.

■ Coordination rivières organise une conférence de presse «mise au point», le 13 novembre, un an après l'annonce faite par Claude Haegi de son plan «Dix ans pour sauver nos rivières». Même si ces défenseurs de l'environnement se réjouissent de l'existence d'un tel projet, le magistrat libéral devrait faire l'objet d'une pluie de critiques. Et comprendre notamment, qu'il ne lui reste désormais plus que neuf ans... pour renaturer les cours d'eau du canton. C. J. □